



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fiscalité des complémentaires mutualistes

Question écrite n° 37817

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les taxes des contrats de santé, et plus particulièrement sur la fiscalité des cotisations mutualistes. Les mutuelles évaluent 1,5 milliard d'euros le montant que le Gouvernement va ponctionner sur les cotisations mutualistes. Ces prélèvements supplémentaires représenteraient plus de deux mois de cotisations, qui ne pourront pas être redistribués. On sait que les cotisations mutualistes sont consacrées à rembourser des actes médicaux, à développer des politiques de prévention autour de la santé ou encore à créer des établissements de santé. Aussi, dans cette période de crise sanitaire, où la santé et la solidarité doivent être des priorités nationales, ces mesures vont alourdir la fiscalité sur la santé, et ce de près de 18 % en 2021. Pour toutes ces raisons, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir comment la mise en place de ces nouvelles taxes ne va pas affaiblir l'accès aux soins et le pouvoir d'achat des bénéficiaires du système mutualiste.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37817

Rubrique : Assurance complémentaire

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2863

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)